

**APPEL D’OFFRES NATIONAL**

**N° 2023/005-AON/MEDTB/ACI**

|  |
| --- |
| **SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA REHABILITATION AUDITIVE DES PATIENTS TB MR SOUFFRANTS DE SURDITES DUES AUX EFFETS SECONDAIRES DES ANTITUBERCULEUX.** |

|  |  |
| --- | --- |
| ACTIVITE | DATE/ PERIODE |
| Publication de la demande d’appel d’offres | 25 septembre 2023 |
| Date limite de réception des offres | 16 octobre 2023 |
| Date de dépouillement | 17 octobre 2023 |

ENTETE DE SOCIETE

……………………………………………………….

……………………………………………………….

OBJET :  **Sélection de prestataires pour la réhabilitation auditive des patients TB-MR souffrants de surdités dues aux effets secondaires des antituberculeux.**

|  |
| --- |
|  |

**LETTRE DE SOUMISSION**

Je soussigné, (nom et prénoms) ..................................................................................

Agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société ......................................................., dont le siège est à .......................... B.P......................... inscrite au registre de commerce de ..........................,

Sous le numéro ..............................................................................................................................

Après avoir personnellement pris connaissance du contenu du dossier d’appel d’offres **N° 2023/005-AON/MEDTB/ACI** et apprécié sous ma responsabilité la nature des prestations, je remets toutes les pièces constituant le présent marché revêtues de ma signature.

Je me soumets et m'engage envers l’ONG Alliance Cote d’Ivoire, à effectuer l’ensemble des prestations, conformément aux conditions définies dans les pièces du marché pour la somme déterminée par moi-même.

La valeur totale des prestations s'élève à :

(En chiffre)

**TOTAL H.T.** ..........................

**(Et en lettres)**

**...........................................................................................................................................**

**...................................................................................................................... Francs CFA**

TOUTE TAXE COMPRISE, GLOBALE ET FORFAITAIRE, NON REVISABLE.

Ce montant global et forfaitaire s'entend toutes sujétions incluses, et, comprend toutes les dépenses, sans exception, de l'entreprise, en vue de la réalisation des prestations prévues au marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses liées à l’exercice des prestations et à la coordination des achats faisant l'objet du présent appel d’offres.

Je m’engage :

* et me porte garant pour mon personnel et celui de mes partenaires, à garder confidentielles toutes les informations que j’obtiendrai dans le cadre de cette soumission,
* à conserver la confidentialité de l’ensemble des informations quel que soit l’issue de la soumission et quand bien même je ne serais pas retenu pour la conclusion d’un contrat.

Alliance Cote d’Ivoire se libérera des sommes dues au titre du présent marché par virement au compte ouvert au nom de :

**............................................................................................................................**

**Sous le numéro : ...............................................................................................**

**Banque : .............................................................................................................**

**À ………………………………………………………………………………**

La présente soumission est valable jusqu’à la signature du contrat encadrant ce présent appel d'offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit ou de mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées, soit en Côte d'Ivoire, soit dans l'Etat du siège de mon entreprise.

Dressé par l'Entreprise,

Fait à.............................................................

(Nom, Prénoms, cachet et signature)

PLAN DU DOCUMENT

|  |
| --- |
| **SECTION I : TERMES DE REFERENCES**   1. **Contexte et justification……………………………………………………………..6** 2. **Objectifs………………………………………………………………………………...6** 3. **Résultats attendus……………………………………………………………………...7** 4. **Profil des soumissionnaires……………………………………………………………7** 5. **Missions……………………………….………………………………………………..7** 6. **Livrables…………………………...…………………………………………………...7** 7. **Durée de la mission….………………………………………………………………...8** 8. **Proposition technique et financière………………………………………………….8** 9. **Modalités de sélection………………………………………………………………..8**   **SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**   1. **Objet et déroulé de l’appel d’offres………………………………………….9** 2. **Caractéristiques techniques des exigences………………………………………..9** 3. **Candidat admis à concourir ………………………………………….......................9** 4. **Enveloppe budgétaire ………………………………………………………………..10** 5. **Acompte ou avance …………………………………………………………………..11** 6. **Pénalité de retard ………………………………………………………………….11** 7. **Obligation des parties ……………………………………………………………..…12** 8. **Dossier d’appel d’offres ………………………………………………………...…12** 9. **Explication des documents …………………………………………………………..12** 10. **Offres ……………………………………………………………………………….13** 11. **Dépôt des offres et ouverture des plis…………...…………….…………………..13** 12. **Rédaction des pièces ……………………………………………………………….14** 13. **Constitution du dossier …………………………………………………………....14** 14. **Présentation des offres …………………………………………………………….18** 15. **Observation concernant l’établissement de la proposition……………………...…18** 16. **Vérification et analyse des offres ……………………………………………………19** 17. **Assurance ……………………….…………………………… …………………....20** 18. **Attribution du contrat …………………………………………………………….…20** 19. **Résiliation …………..………..…………………………………...…………………..20** 20. **Cas de force majeure ………………………………………………………………...21** 21. **Archives ………………………………………………………….…………………...21** 22. **Annulation de l’appel d’offres ………………………………………………………21** |
|  |
|  |

**SECTION I : TERMES DE REFERENCES**

1. **Contexte et justification**

Alliance Nationale pour le développement et la santé, en abrégé « ONG Alliance Côte d’Ivoire » est une organisation non gouvernementale (ONG) de droit Ivoirien qui a démarré ses activités en Novembre 2005 et qui œuvre dans le domaine de la santé communautaire et soutient les communautés dans la réponse au VIH, la Tuberculose et les autres pandémies mais également dans des domaines transversaux tels que les droits humains et le genre.

L’ONG Alliance Côte d’Ivoire œuvre pour une Côte d’Ivoire sans sida, ni les autres pandémies, où les droits humains et l’égalité du genre sont respectés. Elle œuvre pour une réponse communautaire pérenne aux besoins des populations au niveau national, international en matière de santé et de Développement Durable.

Par la mise en œuvre de programmes d’envergure nationale et régionale avec l’appui de bailleurs variés (Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l’Union Européenne, la Banque Mondiale, Expertise France, USAID, EGPAF/UNITAID, Stop TB, le système des Nations Unies), l’ONG Alliance Côte d’Ivoire s’est positionnée comme un partenaire clé de la réponse communautaire aux problèmes de santé et de développement en Côte d’Ivoire, en Afrique de l’Ouest et du Centre.

Depuis 2016, l’ONG Alliance côte d’Ivoire est récipiendaire principal du volet tuberculise et travaille en partenariat avec le Programme National de lutte contre la tuberculose. Elle assure la prise en charge communautaire des patients atteints de tuberculose sensible et multirésistant sous traitement par un appui psychosocial. Lesquels traitements dont bénéficient les patients sont sources d’effets secondaires mais avec plus d’acuité chez les patients tuberculeux multirésistants allant jusqu’à la surdité.

Dans le cadre de ses programmes, le programme National en a dénombré 85 patients tuberculeux multirésistants avec des surdités et dont l’ONG Alliance côte d’Ivoire a manifesté l’intérêt d’aider à la réhabilitation auditive de 77 des patients parmi les 85.

Pour ce faire, l’ONG Alliance côte d’Ivoire aura recours à des spécialistes dans la réhabilitation auditive et vestibulaire pour tout trouble de l’audition et de la surdité par les méthodes médico- chirurgicales ou des méthodes de prothèse auditive ou encore l’implantation cochléaire.

Ces présents termes de référence est élaboré pour recruter un cabinet ou structure ayant les compétences à cet effet.

1. **Objectifs**

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

* Proposer un dispositif de prise en charge globale des patients depuis la consultation jusqu’au suivi post-réhabilitation indiquant le rôle de chaque partie prenante
* Assurer les consultations et bilans auditifs complets ;
* Assurer la prise en charge par prothèse auditive ;
* Assurer la coordination d’un processus de réhabilitation auditive par implantation cochléaire.
* Assurer le suivi post réhabilitation

Tout en faisant preuve des qualités humaines indispensables à l’exercice de leur mission ; tenant compte du genre et des Droits Humains.

1. **Résultats attendus**

* 77 patients TB-MR souffrants de surdités ont bénéficié de consultation complète
* Les patients nécessitant un appareil auditif et un implant cochléaire sont appareillés

1. **Profil des soumissionnaires**

Le présent appel d’offres est ouvert aux cabinets et centre médicaux locaux spécialisés en conseil Médical et Expertise Médicale en particulier en Oto-Rhino-Laryngologie et Chirurgie Cervico-Faciale ou une clinique spécialisée en ORL en ce qui concerne plus exactement la prise en charge préventive et curative des troubles ORL et des troubles de l’audition et de l’appareil Cochléo vestibulaire.

Le soumissionnaire devra être en règle sur le plan administratif, avoir une expérience avérée d’au moins trois (03) ans ***(en cas de groupement : le chef de file ou un membre du groupement)*** en Oto-Rhino-Laryngologie et disposant de personnel spécialistes en Oto-Rhino-Laryngologie. Il devra mettre à la disposition de l’ONG Alliance Cote d’Ivoire les ressources humaines et matérielles requises. Le soumissionnaire devra démontrer son expertise pour cette prestation de service ou des prestataires similaires et la justifier par des documents probants.

Le soumissionnaire présentera ses principales références en précisant la nature des prestations similaires réalisées accompagnées d’attestations de bonne fin d’exécution ou de rapports, les lieux, les zones géographiques, les délais, les dates de réalisation et les montants (si possible). Il indiquera également les coordonnées détaillées des représentants des Autorités contractantes ou des personnes références.

1. **Missions**

Le cabinet assurera une prestation dans les règles de l’art des surdités de perception des patients tuberculeux multirésistants. Il s’agira de :

* Proposer un dispositif de prise en charge globale des patients depuis la consultation jusqu’au suivi post-réhabilitation indiquant le rôle de chaque partie prenante
* Assurer les consultations et bilans auditifs complets ;
* Assurer la prise en charge par prothèse auditive ;
* Assurer la coordination d’un processus de réhabilitation auditive par implantation cochléaire.
* Assurer le suivi post réhabilitation

1. **Livrables**

Un document décrivant le dispositif de prise en charge globale des patients depuis la consultation jusqu’au suivi post-réhabilitation indiquant le rôle de chaque partie prenante validé par le PNLT et ONG Alliance Côte d’Ivoire :

1. Un rapport de consultations et bilans auditifs complet détaillé (contenant les problèmes détectés, les observations et analyses effectuées) transmis cinq jours ouvrables après la consultation ;
2. Un rapport de pose de prothèse auditive ;
3. Un rapport de réhabilitation auditive par implantation cochléaire ;
4. Un rapport final décrivant les prestations réalisées.
5. **Durée de la mission**

* La durée de réalisation de la mission est de quarante-cinq (45) jours.
* La mission d'audit devra démarrer cinq (05) jours ouvrables au plus tard après notification.
* Le rapport de consultation détaillé sera transmis cinq (05) jours ouvrables après tandis que le rapport définitif sera transmis quinze (15) jours après.

1. **Proposition technique et financière**

Chaque Soumissionnaire est tenu d’apporter un dossier complet qui contient toutes les informations requises pour l’analyse technique de son dossier de soumission.

Par la déclaration du Soumissionnaire, le Prestataire certifie que toutes les informations fournies sont correctes et exactes.

L’offre financière devra comporter les éléments suivants :

* La soumission
* Le devis quantitatif estimatif

1. **Modalité de sélection**

Les soumissionnaires seront évalués sur la base de trois critères.

Critères éliminatoires : Si un soumissionnaire ne remplit pas l’un des critères il sera immédiatement exclu de la procédure de l’appel d’offre :

* Le dépôt des offres dans les délais ;
* Les entreprises soumissionnaires doivent être légalement constitués selon la législation Ivoirienne.

Critères de capacité noté sur 100 pts (poids 60%) : Les critères sont utilisés pour vérifier les compétences du soumissionnaire. Les soumissionnaires qui auront répondu favorablement aux critères éliminatoires seront évalués sur les critères techniques.

Critères financiers (poids 40%) : Les critères financiers sont utilisés pour évaluer la compétitivité commerciale de l’offre. Les soumissionnaires ayant obtenu 60 pts des critères techniques seront évalués sur cette base.

**SECTION II : REGLEMENT PARTICULIER DE L’APPEL D’OFFRES**

**L’attention des soumissionnaires est attirée sur l’obligation qui leur est faite de se conformer strictement aux instructions données.** **La commission d’évaluation se réserve le droit de rejeter toute offre non conforme.**

Les documents produits par le soumissionnaire seront rédigés en langue française, paraphés à chaque page, signés et datés à la dernière page. La date sera celle de la soumission.

L’acceptation et l’observation par le soumissionnaire de toutes les dispositions des présentes « instructions » ainsi que de toutes les dispositions des documents du dossier d’appel d’offres, sont des conditions essentielles pour l’admission de l’offre. Il ne pourra être apporté, sous peine du rejet de l’offre, aucune modification.

**Toute documentation liée à ce projet devra être rédigée en français**.

1. **Objet et déroulé de l’appel d’offres**

La présente consultation a pour objet la sélection d’entreprises, cabinets locaux ou groupe de consultants en vue de la mise en place d’un programme de réhabilitation auditive des patients TB-MR.

* + - * **Durée de la mission :**

La durée de réalisation de cette mission est de : **quarante-cinq (45) mois.**

* + - * **Délai de validité de l’offre :**

L’offre du fournisseur doit être valide pendant **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des plis.

* + - * **Nombre de copies**

Les offres doivent être fournies dans des enveloppes distinctes et en **04 exemplaires (01 original + 03 copies).**

1. **Caractéristiques techniques des exigences**

Les soumissionnaires doivent scrupuleusement se conformer aux exigences inscrites dans les Termes de références. Aucun changement, remplacement ou autre modification apporté aux caractéristiques techniques des spécifications dans cette demande de propositions ne sera accepté sauf approbation écrite de l’ONG Alliance Cote d’Ivoire.

1. **Candidat admis à concourir**

Le présent appel d’offres est ouvert aux entreprises établies en COTE D’IVOIRE, pour autant que ceux-ci satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes. Seule la législation en vigueur en Côte d’Ivoire s’applique au présent marché.

Chaque soumissionnaire est tenu de confirmer par écrit en remplissant la déclaration de conformité (Annexe 3) que :

* Ni lui ni aucune entreprise apparentée avec laquelle il sous-traite régulièrement n’est insolvable ou en cours de liquidation, n’est en règlement judiciaire, n’a conclu un arrangement avec ses créanciers, n’a suspendu ses activités commerciales, ne fait l'objet d'une procédure concernant ces questions, ou ne sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a été condamné pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, une infraction de blanchiment d'argent, tout délit affectant leur moralité professionnelle, les violations du droit du travail applicable ou la législation fiscale du travail ou toute autre activité illégale par un jugement devant un tribunal de droit national ou international.
* Ni lui ni une société avec laquelle il sous-traite régulièrement n’a manqué à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement de leurs impôts conformément aux dispositions légales du pays dans lequel il opère.
* Qu'il n'est au courant d’aucun lien entre lui ou un de ses administrateurs ou cadres supérieurs et les directeurs et le personnel d’Alliance Cote d’Ivoire, qui peut influer sur l'issue du processus de sélection. S'il y a de telles connexions le soumissionnaire est tenu de les divulguer.
* Qu'il n’ait pas offert et n'offrira pas de payer ou de donner une somme d'argent comme commission, cadeau, encouragement ou autre avantage financier, directement ou indirectement, à toute personne pour faire ou pour s'abstenir d'accomplir un acte en relation avec le processus d'appel d’offres.
* Les entreprises qui auront été reconnues coupables d’infraction à la règlementation des marchés publics, des ONG ou bailleurs , qui auront été exclues de procédures de passation de marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou sociale par l’ARNP, une ONG ou un bailleur, qui ont des antécédents de marchés non-exécutés au cours de ces trois dernières années (2020, 2021, 2022), qui sont sous sanction de réalisation avec faute, qui se trouvent en situation de conflit d’intérêt vis-à-vis de cet appel d’offres ne sont pas admis à concourir.

Tout Soumissionnaire n’ayant pas respecté cette mesure sera disqualifié ou le marché à lui attribué le cas échéant, sera annulé.

Tout soumissionnaire reconnu coupable de fausses déclarations en fournissant les informations requises dans son offre ou qui n’a pas fourni les informations requises dans son offre, sera exclu du processus de l’appel d’offres.

1. **Enveloppe budgétaire**
2. Prix de l’offre

Les prix proposés par le soumissionnaire seront fermés pendant **toute la durée d’exécution du marché** et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d’une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

1. Modification des quantités suite à l’adjudication

Les prix obtenus restent valables pendant toute la durée d’exécution du marché.

En cas de modification de certaines informations, et en accord avec les procédures de passation de marché d’Alliance Cote d’Ivoire, le service passation de marché et logistique contactera le fournisseur à qui le marché a été attribué pour de nouvelles commandes tout en exigeant l’application des prix négociés. Les modalités de collaboration seront mentionnées dans un engagement juridique formalisé.

Le service Passation de marché et Logistique se réserve le droit de diminuer les quantités par rapport à celles indiquées dans le cadre de cet appel d’offre et sans aucune modification des prix unitaires négociés.

Le fournisseur reconnait que ces variations n’entrainent aucun préjudice pour Alliance Cote d’Ivoire.

1. Condition de paiement

Les paiements seront effectués à la réception de la facture définitive accompagnée, des copies originales, des rapports visés par le service compétent.

Les paiements seront effectués en francs CFA à 30 jours dès réception de la facture définitive. Les factures seront adressées à Alliance Cote d’Ivoire qui les visera.

1. **Acompte ou avance**

Une avance (ou acompte) pourra être accordé à l`entreprise adjudicatrice à la demande. Mais le paiement de cet acompte ne devra en aucun cas être la référence de départ quant au délai de livraison. Le montant de cette avance varie entre 20% et 30 % du montant total adjugé (ou du marché). Alliance se réserve le droit d’apprécier.

1. **Pénalité de retard**

L’adjudicataire s’engage à effectuer les prestations demandées selon le délai de réalisation qui sera établi et diffusé par Alliance Cote d’Ivoire.

En cas de prestation non effectuée dans les délais convenus, le fournisseur s’expose à une sanction allant de la pénalité de retard de 0,2% par jour du montant du marché, à l’annulation de plein droit sans formalités judiciaires et sans préjudice des poursuites éventuelles, en paiement des dommages et intérêts. Les pénalités seront décomptées sur les sommes à valoir et peuvent, le cas échéant, donner lieu à ordre de reversement.

Les pénalités fixées ci-dessus ne libèrent pas le fournisseur de l’exécution de ses obligations contractuelles. Les pénalités de retard ne sont pas plafonnées.

Alliance Cote d’Ivoire se réserve le droit de faire effectuer la prestation par un autre fournisseur en cas de retard de livraison. Le montant de la commande viendra en déduction du bon de commande du titulaire qui supportera les surcouts éventuels engendrés par cette nouvelle commande.

1. **Obligation des parties**
2. Obligation Alliance COTE D’IVOIRE

Alliance Cote d’Ivoire sera chargée dans le cadre du présent marché de mettre à la disposition du prestataire toutes les informations nécessaires à l’exécution des travaux et de régler les factures des prestations effectuées.

1. Obligations de l’entreprise prestataire

**L’entrepriseadjudicataire**est chargée de l'exécution dans les règles de l'art de la commande faisant l'objet du présent marché. Tout particulièrement, ces obligations portent sur :

* La confidentialité de l’ensemble des informations obtenues dans le cadre de cette soumission.
* Le respect des termes de référence
* La réalisation des prestations dans les délais définis par les parties selon le planning.
* Exécuter ses obligations avec tout le soin et la diligence nécessaire et à respecter les règles et méthodes applicables en la matière.
* Informer le Client sous 24 heures au plus tard, de toute difficulté empêchant la réalisation de la prestation.

1. **Le dossier d’appel d’offres**

**Les travaux faisant l’objet du présent appel d’offres seront exécutés conformément aux clauses, conditions et spécifications définies dans les documents contractuels ci-après :**

1. **Le présent Règlement Particulier d’Appel d’Offres (RPAO)**
2. **Les termes de référence (TDR)**
3. Additif au dossier d’appel d’offres

Alliance Cote d’Ivoire se réserve la possibilité de compléter les documents d’appel d’offres, par des additifs qu’il transmettra à tous les Soumissionnaires, **au plus tard cinq (5) jours** avant la date de remise des offres.

Ces additifs feront partie des documents contractuels.

A ce titre, un exemplaire de chaque additif, dûment revêtu de la signature du Soumissionnaire, sera relié avec l’offre originale présentée.

1. **Explication des documents**

Les Soumissionnaires éventuels sont responsables de la vérification et de l’identification des documents contractuels reçus.

Si le Soumissionnaire constate des erreurs ou des omissions dans tout document contractuel, il devra immédiatement faire parvenir sa requête au Responsable Passation des marchés et Logistique via une demande écrite (courrier ou courriel) de correction des dites erreurs ou omissions, avant de présenter sa soumission.

L’auteur d’une telle demande écrite sera le seul responsable de la réception, en temps utile, de ladite demande par le Maître d’œuvre.

Toutes les demandes devront être reçues **au plus tard sept (7) jours** avant la date de remise des offres.

Les réponses à ces demandes ne seront fournies que sous forme d’additifs aux documents contractuels, et Alliance Cote d’Ivoire ne saurait être responsable de toutes autres explications émanant de leurs employés ou agents.

1. **Offres**

L’offre sera obligatoirement conforme aux documents contractuels, c’est à dire à l’ensemble des documents constitutifs du dossier d’Appel d’Offres.

1. Délai de validité de l’offre

Les offres demeureront valables pour 60 jours.

Une offre valable pour une période plus courte sera considérée non conforme et rejetée.

Exceptionnellement, avant l’expiration de la période de validité des offres, Alliance Cote D’Ivoire peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit (courrier ou courriel). Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie de soumission. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

1. **Dépôt des offres et ouverture des plis**
2. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l’adresse géographique indiquée ci-dessous au plus tard le **16 octobre 2023 à 17H00mn** délai de rigueur.

**Alliance Cote d’Ivoire II Plateaux 7ème Tranche HE, lot 3331, Ilot 237 après le bureau de la SODECI en allant vers le quartier Zinsou**

**Tél. 22 52 85 70**

Passé ce délai, les offres ne seront plus recevables par la Commission**. Toute offre remise à une heure ou date ultérieure ou à un lieu différent sera refusée**. Les offres déclarées hors délai qui ont été réceptionnées, sont retournées, avec accusé de réception, aux soumissionnaires concernés.

1. Ouverture des offres

L’ouverture des offres en séance publique est prévue **le mardi 17 octobre 2023 à 10 heures** Temps universel, au sein des locaux d’Alliance Cote d’Ivoire, Cocody 2 Plateaux -7ème tranche quartier Zinsou.

Cette date peut être reportée par Alliance Cote d’Ivoire, si nécessaire.

L’ouverture se fera par la commission d’ouverture mise en place par Alliance Côte d’Ivoire conformément au manuel de passation de marché.

Lors de l’évaluation administrative, le membre habilité de la commission, décrite plus haut, vérifiera d’abord la date et l’heure de la réception du pli. Toute enveloppe reçue après la date et heure limites de remise des offres sera écartée immédiatement comme non conforme aux conditions de l’appel d’offres.

Le président de séance pour chaque soumission annoncera à haute voix le nom du soumissionnaire et les offres. Il ouvrira ensuite l’enveloppe de l’offre administrative et technique pour annoncer à haute voix la liste des pièces administratives contenues dans celle-ci. A la fin de l’ouverture des offres, Alliance Côte d’Ivoire établira la liste des candidats qualifiés à l’Evaluation Technique et financière ultérieure.

1. **Validité des offres**

Pour être valable toutes offres devront entièrement être complétées par :

* La lettre de soumission
* La déclaration du soumissionnaire
* Les documents quantitatifs et estimatifs

1. **Constitution du dossier**

Les soumissionnaires intéressés sont invités à soumettre une Offre Technique et Financière. Les offres doivent être fournies dans des enveloppes distinctes et en **04 exemplaires (01 original + 03 copies).**

* L’offre financière comprendra :

Ainsi, l’Offre Financière devra comprendre :

* La soumission cf. page 2 et 3 du dossier d’appel d’offre
* Le devis quantitatif estimatif selon les dispositions contenues dans les termes de références.
* L’offre technique sera composée respectivement des pièces ci-après :
* **Document administratif**
* Présentation de votre structure (statut juridique, capital social, organigramme, nom des dirigeants, domaine d’activité, taille, fonctionnement), y mentionné la situation géographique exacte (ville, quartier, ilot n° d’appartement ou villa, n° de téléphone fixe et de fax obligatoire) Le document devra faire 3 pages maximum.
* Renseignement Individuel ou de Groupement **(Annexes 1 et 2)**
* Registre du commerce (en rapport avec l’objet du marché) ou tout autre document similaire **Eliminatoire**
* Autorisation d’exercice médicale délivrée par la DEPS – **éliminatoire**
* Déclaration de conformité **(Annexe 3)**
* L’attestation de Régularité fiscale valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée) valide au moment du dépôt de l’offre
* L’attestation de régularité sociale CNPS valable au moment du dépôt des offres (Copie légalisée) valide au moment du dépôt de l’offre
* Un relevé d’identité bancaire
* Le Dossier d’Appel d’Offres (DAO) : Un exemplaire Dossier d’appel d’offres sera joint à l’offre du soumissionnaire attestant, qu’il est supposé avoir pris connaissance de l’ensemble des conditions qui régissent cet appel d’offres. Ce document sera paraphé à chaque page par le soumissionnaire signataire de l’acte d’engagement, avec date, signature et cachet à la dernière page précédent les annexes.
* **Dossier Technique**
* **Méthodologie**

Description globale de la prestation : le Soumissionnaire devra faire proposer un plan de travail contenant la qualité du programme proposé, la méthodologie qu’il entend mettre en place, le mode opératoire pour la réalisation des travaux, le personnel, le matériel, les délais de réalisation des travaux et de correction des imperfections, le respect du planning d’exécution établi.

* **Profil du cabinet ou du centre médical**

Le cabinet ou le centre médical peut s’adjoindre des compétences de management et de coordination des activités c’est-à-dire une combinaison de compétences techniques, médicales, organisationnelles et administratives pour assurer des résultats optimaux pour les patients et répondre aux exigences de l'appel d'offres. En d’autres termes, le cabinet ou le centre médical peut former un consortium avec des partenaires pour l’exécution du projet.

* **Configuration du cabinet ou du centre médical** *(Visite des centres médicaux des Soumissionnaires retenus à l’issue des évaluations administratives et techniques)*

Le cabinet ou le centre médical doit disposer des services suivants :

* Deux salles de consultation ORL totalement équipé aux normes internationales (table de consultation ORL, matériel de consultation avec microscope et nasofibroscopie)
* Une salle d’audiométrie équipé d’un audiomètre, d’un tympanomètre, PEA, otoémission acoustique
* Un bloc opératoire muni d’un microscope opératoire
* Un laboratoire d’analyse médicale
* Une unité de radiologie avec scanner et IRM
* **Expérience Générale et spécifique**

Le soumissionnaire doit justifier des qualifications suivantes :

* Avoir effectué la prise en charge préventive et curative des troubles ORL et des troubles de l’audition et de l’appareil Cochléo vestibulaire, en particulier sur des patients tuberculeux multi-résistants au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports.
* Avoir une expérience confirmée dans la réhabilitation auditive et vestibulaire pour tout trouble de l’audition et de la surdité par les méthodes médico- chirurgicales ou des méthodes de prothèse auditive ou encore l’implantation cochléaire au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports.
* Avoir une bonne connaissance des effets secondaires en lien avec les antituberculeux des Tuberculeux Multi-résistants (TB-MR). Avoir mené des activités ou autre exercice en lien au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports.
* Avoir une expérience de collaboration avec le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ou des organisations non gouvernementales. Avoir mené des activités ou autre exercice en lien au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports.
* **Personnel**

Le Soumissionnaire devra disposes du personnel pour les positions-clés suivantes :

* **Trois (03) Professeurs / Docteurs en Médecine**

Niveau/Diplôme :

* Diplôme de doctorat en médecine
* Diplôme de spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL)
* Diplôme d’agrégation en oto-rhino-laryngologie (ORL).

Expérience Spécifique (05 ans)

* En tant que consultant souhaitant participer à l’appel d'offres pour le programme de réhabilitation auditive pour les patients atteints de tuberculose multi-résistante (TB-MR) ou antituberculeux multi-résistants, vous devez posséder des qualifications et des expériences spécifiques dans le domaine de la réhabilitation auditive et vestibulaire pour tout trouble de l’audition et de la surdité par les méthodes médico- chirurgicales ou des méthodes de prothèse auditive ou encore l’implantation cochléaire.
* Expérience dans la gestion des patients TB-MR atteints de pertes auditives et des complications connexes.
* Connaissance approfondie des technologies auditives
* Collaboration interdisciplinaire : La capacité à travailler en collaboration avec des audiologistes, des orthophonistes et d'autres professionnels de la santé pour offrir une approche globale de la réhabilitation auditive.

**Un (01) Chirurgien spécialiste en pose d’implant cochléaire.**

Niveau/Diplôme :

* Doctorat en médecine
* Diplôme de spécialiste ORL
* Attestation de formation en réhabilitation auditive

Expérience Générale (10 ans)

* Expérience générale de 10 ans dans la chirurgie ORL

Expérience Spécifique (05 ans)

* Expérience spécifique de 05 ans dans la réhabilitation auditive
* **Un (01) Audioprothésiste**

Niveau/Diplôme :

* Diplôme d’Audioprothésiste

Expérience :

* Justifier d’une expérience de 10 ans en qualité d’audioprothésiste
* **Un (01) Audiologiste**

Niveau/Diplôme :

* Attestation de formation en audiologie

Expérience :

* Justifier d’une expérience de 03 ans en qualité d’audiologiste
* Expérience clinique (2 ans) en tant qu'audiologiste, avec une pratique établie dans l'évaluation et la gestion des troubles auditifs.
* **Un (01) Orthophoniste**

Niveau/Diplôme :

* Diplôme d’orthophoniste

Expérience :

* Justifier d’une expérience de 03 ans en qualité d’orthophoniste
* **Un (01) Psychologue**

Niveau/Diplôme :

* Doctorat en psychologie
* Spécialisation en psychologie de la santé ou en psychologie clinique

Expérience :

* Justifier d’une expérience de 05 ans en qualité de psychologue

L’ONG Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit d’écarter le Soumissionnaire ayant transmis de fausses informations relatives au personnel, ou d’annuler le marché si l’attribution a été déjà faite.

L’expérience du Soumissionnaire étant un critère déterminant dans le choix du Prestataire, en cas de changement de personnel (démission, licenciement, absences, congés, mort…), le Prestataire devra informer l’ONG Alliance Côte d’Ivoire de la situation et le remplacer par une personne ayant les mêmes compétences, expériences, formation, niveaux…

**Nombre de copies :** Outre l’original de l’offre, le nombre de copies demandé est de **trois (03)**. Le Soumissionnaire devra faire la différence entre le document original et les copies avec les mentions « ORIGINAL » et « COPIE ». **Tous ces documents devront être reliés.**

**Nous vous invitons au strict respect de l’ordre des documents selon la numérotation indiquée ci-dessus.**

**En cas de non-respect, votre offre sera rejetée pendant la séance d’ouverture, selon l’appréciation du comité. Alliance Côte d’Ivoire se réserve le droit de vérifier l’authenticité des documents.**

1. **Présentation des offres**

Les offres devront être présentées de la façon suivante :

* Une enveloppe des offres techniques dans laquelle le candidat placera l’original de son offre et toutes les copies, y compris les variantes éventuellement autorisées, portant la mention « **OFFRE TECHNIQUE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRE NATIONALE N° 2023/005-AON/MEDTB/ACI »**
* Une enveloppe des offres financières portant la mention « **OFFRE FINANCIERE + NOM DE L’ENTREPRISE + APPEL D’OFFRE NATIONALE N° 2023/005-AON/MEDTB/ACI**». Les offres financières devront être transmises aussi sous format numérique sur une clé USB.

Les offres techniques et financières devront être rangées dans une grande enveloppe. L’enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu’en séance. **L’enveloppe extérieure doit être anonyme, le nom de l’entreprise du soumissionnaire ne doit pas être porté sur l’enveloppe**.

Cette enveloppe ou contenant ne doit porter aucune autre indication que celle à l’appel à concurrence auquel l’offre se rapporte, ainsi que la mention « **SELECTION D’UN PRESTATAIRE POUR LA REHABILITATION AUDITIVE DES PATIENTS TB MR SOUFFRANT DE SURDITES DUES AUX EFFETS SECONDAIRES DES ANTITUBERCULEUX - APPEL D’OFFRE NATIONAL N° 2023/005-AON/MEDTB/ACI – A N’OUVRIR QU’EN SEANCE PUBLIQUE »**. Toutefois, si un soumissionnaire inscrit une mention autre que celle indiquée ci-dessus, cela n’entraînera pas le rejet de son offre. Ledit soumissionnaire sera responsable de toute manipulation que son offre pourrait subir. Mais si le soumissionnaire inscrit le nom de son entreprise sur la grande enveloppe, son offre sera rejetée.

1. **Observation concernant l’établissement de la proposition**

Le soumissionnaire indiquera, en toutes lettres et en chiffres, dans son offre le montant total tel qu’il ressort du devis estimatif. En cas de discordance entre le montant exprimé en lettres et celui en chiffres, le montant minimum fera foi. Ce montant sera exprimé hors TVA.

Le présent appel d’offre est soumis aux droits, taxes et impôts exigibles en Côte d’Ivoire. Toutefois la partie fiscale de l’opération en ce qui concerne la TVA, est prise en charge par l’Etat de Côte d’Ivoire en application de la Décision N° 284/MEF/CT.11 du 26 Novembre 2007 autorisant l’exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l’exemption du paiement des droits et taxes d’entrée pour les interventions en Côte d’Ivoire du Fonds Mondial de la lutte contre le Sida et du Plan du Président des Etats Unis pour la lutte contre le Sida (PEPFAR).

**NOTE IMPORTANTE**

Les documents, quantitatifs et estimatifs, dûment remplis, devront être tapés dans le cadre original (ou sur une photocopie) ou sous tout autre document conforme au quantitatif qui a été remis aux Entreprises dans le dossier d’appel d’offres. Toutes modifications sur les postes ou sur les quantités devront être portées dans un document annexe qui sera joint à ces documents.

1. **Vérification et analyse des offres**

Sur demande du rapporteur, avec l’accord d’Alliance Cote d’Ivoire, les soumissionnaires devront fournir par écrit, dans le délai imparti, tous les renseignements complémentaires éventuellement nécessaires jugés utiles. Ces renseignements ne doivent en rien modifier l’offre de base.

Une procédure en deux étapes est adoptée pour l’évaluation des offres. L’évaluation technique est menée en premier, suivie de l’évaluation financière.

1. Analyse des offres techniques

La Commission de jugement des offres désigné par Alliance Cote d’Ivoire procédera à l'évaluation technique au moyen des critères et du système de points spécifiés dans l’annexe 6. Chaque proposition conforme recevra une note technique (Nt). Un soumissionnaire dont l’offre n’est pas retenue ne peut contester, pour quelque motif que ce soit, le bien-fondé de ce rejet.

1. Analyse des offres financières

Pour l’analyse, les offres des entreprises seront rectifiées comptablement et alignées sur les mêmes prestations correspondant au dossier de consultation dans son intégralité.

Erreurs comptables

La Commission de jugement des offres vérifiera ensuite les calculs arithmétiques du devis estimatif. Pour ce faire :

1. Le montant résultant de la multiplication du prix unitaire par la quantité correspondante dans le devis estimatif sera corrigé.
2. Le soumissionnaire n’a pas le droit de modifier les quantités données dans le devis estimatif. Si le cas se présente, la commission d’évaluation rétablira d’office le chiffre initial.

Omissions

Le fait d’omettre un poste n’est pas éliminatoire. Mais pour la comparaison des offres, l’analyse de l’offre sera faite en attribuant d’office à chacun des postes chiffrés, le prix le plus élevé pour le poste correspondant dans les propositions des autres soumissionnaires. Si après réajustement l’offre du soumissionnaire concerné s’avère par la suite classée le moins-disant il sera retenu comme possible attributaire du marché.

Une note de 100 points est attribuée à l’entreprise le moins-disant. Si Xm représente le montant de cette offre les autres notes sont obtenues par la formule suivante :

Nfi = (Xm/Xi) x 100

Nfi étant la note financière de l’entreprise i et Xi le montant de l’offre de cette entreprise après correction.

1. Note globale

Soit Ng la note globale ; elle sera obtenue de la façon suivante :

Ng = (60 x Nt + 40 x Nf) /100

Nt étant la note technique et Nf la note financière.

**Toute entreprise ayant une note technique inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**

1. **Assurance**

Le titulaire devra justifier qu’il est couvert par un contrat d’assurance au titre de la responsabilité civile ainsi qu’au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l’exécution du marché.

Il doit avoir souscrit un contrat d’assurance visant à couvrir sa responsabilité civile pour tout dommage corporel, matériel et immatériel qu’il est susceptible de créer pendant l’exécution du marché et sur les équipements d’Alliance Cote d’Ivoire.

1. **Attribution du contrat**

La décision d'attribution sera publiée dans un journal à grand tirage ou sera disponible sur le site officiel d’Alliance Cote d’Ivoire. Les informations relatives au nom de l’adjudicataire, le lot attribué ainsi que le montant du marché seront mentionnés. La liste des fournisseurs non retenue y figurera.

Les soumissionnaires non retenus pourront obtenir des informations relatives à leur évaluation technique en adressant un courrier à Alliance Cote d’Ivoire qui doit mettre à la disposition des soumissionnaires le rapport.

Alliance Cote d’Ivoire devra répondre à leur requête dans un délai de cinq (5) jours.

1. **Résiliation**

Dans le cas d'une faute ou d'un manquement de l'entreprise, le marché ne peut être résilié que si le titulaire a préalablement fait l'objet d'une mise en demeure restée infructueuse.

La résiliation peut aussi être prononcée par la juridiction compétente, saisie à l'initiative du titulaire du marché, pour défaut de paiement, à la suite d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois.

1. **Cas de force majeure**

Tout cas de force majeure opposable aux parties prolonge le délai d’accomplissement des obligations contractuelles, d’une durée égale à celle au cours de laquelle l’exécution de l’obligation aura été suspendue, du fait de sa survenance.

La partie qui évoque la force majeure devra informer l’autre, aussitôt que possible et au plus tard huit (8) jours après en avoir pris connaissance.

Tout événement imprévisible ou irrésistible, étranger aux parties, s’opposant à l’exécution normale du marché sera considéré comme cas de force majeure.

**Il est convenu que les défaillances des partenaires du prestataire ne constituent pas un cas de force majeure.**

1. **Archives**

Tous les documents transmis dans le cadre de l’appel d’offres demeurent la propriété d’Alliance Côte d’Ivoire qui en assurera la confidentialité.

Aucun retour ne sera possible quel que soit l’issue du processus.

1. **Annulation de l’appel d’offres**

Alliance Cote d’Ivoire se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d’Offres, si les propositions offertes ne lui paraissent pas acceptables ou pour toute autre raison.

Les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Un nouvel Appel d’Offres pourrait être lancé.

**Signature et cachet du Soumissionnaire**

Précédés de la mention ‘’lu et approuvé’

**ANNEXE 6 : TABLEAU DES CRITERES (ORDRE A SUIVRE DANS LE DOCUMENT)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **DESIGNATION DES PIECES ET JUSTIFICATIFS A PRODUIRE** | **Note** |
| **1** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES** | **Pas noté** |
|  | 1 | Présentation de votre structure (3 pages maximum) Adresse, téléphone, téléfax et situation géographique  Renseignement Individuel ou de Groupement **(Annexes 1 et 2)** | **L’absence des documents éliminatoires occasionne le rejet des propositions** |
|  | 2 | Registre du commerce (en rapport avec l’objet du marché) ou autre document équivalent – **éliminatoire** |
|  | 3 | Autorisation d’exercice médicale délivrée par la DEPS – **éliminatoire**  Le titulaire (si soumission individuelle) ou les centres médicaux en cas de consortium (groupement) |
|  | 4 | Déclaration de conformité |
|  | 5 | Copie légalisée de l’attestation de Régularité fiscale (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 6 | Copie légalisée de l’attestation de régularité sociale CNPS (valable au moment du dépôt des offres) |
|  | 7 | Le dossier d’appel d’offres (DAO) et annexes paraphés et signés |
|  | 8 | Le Relevé d’Identité Bancaire |
| **3** |  | **CLAUSES DE CONFORMITE TECHNIQUE** | **100** |
|  | 12 | **Adéquation de la méthodologie par rapport aux TDR 10 points**   * + *Plan de dispatching des patients* ***5 points***   + *Méthode de prise en charge des patients* ***5 points***   **Plan de travail 15 points**   * + *Cohérence et pertinence du chronogramme*   *de travail* ***5 points***   * + *Cohérence de la répartition du personnel-clé et pertinence des tâches de chaque membre du personnel-clé* ***10 points*** | 25 |
|  | 13 | La proposition devra comprendre les CV + copie légalisée des diplômes + copie de CNI du personnel-clé (signés conjointement par le personnel proposé et le représentant habilité du soumissionnaire) selon le modèle proposé en annexe des termes de références.  *Chaque membre du personnel sera noté selon chaque sous critère et le nombre de points de ce critère sera égal à la somme des notes des membres du personnel clé.*  **Trois (03) Professeurs / Docteurs en Médecine**   * Diplôme de doctorat en médecine - **2 points** * Diplôme de spécialiste en oto-rhino-laryngologie (ORL) – **3 points** * Diplôme d’agrégation en oto-rhino-laryngologie (ORL) – **5 points** * Expérience Spécifique 05 ans (clinique ORL) – **5 points (1 point par expérience)**   **Un (01) Chirurgien spécialiste en pose d’implant cochléaire**   * Doctorat en médecine – **2 points** * Diplôme de spécialiste ORL – **3 points** * Attestation de formation en réhabilitation auditive – **5 points** * Expérience générale de 10 ans dans la chirurgie ORL – **5 points (0,5 point par expérience)** * Expérience spécifique de 05 ans dans la réhabilitation auditive – **5 points (1 point par expérience)**   **Un (01) Audioprothésiste**   * Diplôme d’Audioprothésiste – **2 points** * Justifier d’une expérience de 10 ans en qualité d’audioprothésiste – **3 points (0,3 par expérience)**   **Un (01) Audiologiste**   * Attestation de formation en audiologie **– 2 points** * Justifier d’une expérience de 03 ans en qualité d’audiologiste – **1,5 point (0,5 point par expérience)** * Expérience clinique (2 ans) en tant qu'audiologiste, avec une pratique établie dans l'évaluation et la gestion des troubles auditifs – **1,5 point (0,75 point par expérience)**   **Un (01) Orthophoniste**   * Diplôme d’orthophoniste – **2 points** * Justifier d’une expérience de 03 ans en qualité d’orthophoniste – **3 points (1 point par expérience)**   **Un (01) Psychologue**   * Doctorat en psychologie – **2 points** * Spécialisation en psychologie de la santé ou en psychologie clinique – **1,5 point** * Justifier d’une expérience de 05 ans en qualité de psychologue – **1,5 point (0,3 point par expérience)** | 85 |
|  | 15 | * Avoir effectué la prise en charge préventive et curative des troubles ORL et des troubles de l’audition et de l’appareil Cochléo vestibulaire, en particulier sur des patients tuberculeux multi-résistants au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports **– 5 points** * Avoir une expérience confirmée dans la réhabilitation auditive et vestibulaire pour tout trouble de l’audition et de la surdité par les méthodes médico- chirurgicales ou des méthodes de prothèse auditive ou encore l’implantation cochléaire au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports**– 5 points** * Avoir une bonne connaissance des effets secondaires en lien avec les antituberculeux des Tuberculeux Multi-résistants (TB-MR). Avoir mené des activités ou autre exercice en lien au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports **– 5 points** * Avoir une expérience de collaboration avec le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ou des organisations non gouvernementales. Avoir mené des activités ou autre exercice en lien au cours des trois (03) dernières années (2020-2023), prouvée par des Attestations de Bonne Exécution ou rapports **– 5 points** | 20 |
|  | | **TOTAL GENERAL (Notes)** | **130** |
|  | | **SCORE (Total points du soumissionnaire \* 100) / 130** | **/100** |

**NB : La présentation générale du dossier de l’offre (Respect de l’ordre des documents) étant un élément très important, tout soumissionnaire dont le dossier d’offre ne respecte pas l’ordre des documents tel que mentionné dans ce dossier d’appel d’offre se verra retirer des points allant de 1 à 5 points.**

**Toute entreprise ayant une note technique (score) inférieure à 60 points verra son offre rejetée.**